



Problème de délai de remise de l'attestation assedic

Par **SoulMan**, le **06/01/2009** à **10:39**

Bonjour,

J'ai un souci avec mon ancien employeur.

J'ai démissionné, le préavis prenait effet le 25 décembre.

Ils ne m'ont toujours pas remis mon solde de tout compte et mon attestation ASSEDIC.

J'ai besoin de l'attestation ASSEDIC pour pouvoir faire valider mon inscription aux ASSEDIC
Cette inscription permettant l'évaluation de mes droits.

Il faut que j'attende que cette inscription soit validée pur créer ma nouvelle entreprise

Il faut que l'entreprise existe pour que je puisse travailler pour mes futurs clients qui m'attendent.

Je suis donc bloqué depuis 12 jours et subis un préjudice financier (je ne travaille pas) et en terme d'image de marque (je ne suis pas prêt, et incapable de donner des dates a mes clients) de plus en plus important.

Je sais que le traitement de ma démission est long car période de fêtes, et qu'il devrait être fait, mais :

D'une part, que puis je faire pour "leur mettre la pression"?

D'autre part, combien puis je espérer gagner en les attaquant aux prudhommes?

Merci,

Cdlt,

Par **Visiteur**, le **06/01/2009** à **13:07**

bonjour,

vous êtes vous déjà inscrit par internet ?

Par **SoulMan**, le **06/01/2009** à **13:21**

Oui, je me suis inscrit dès le 26 et j'ai déjà eu mon entretien.

Il ne me reste que ce papier à leur fournir pour que mon inscription soit validée.

Cdlt

Par **Visiteur**, le **06/01/2009** à **13:48**

re

je vous donne un lien :

<http://www.netpme.fr/travail-entreprise/767-remise-salarie-l-attestation-assedic.html>

tout est expliqué...

en résumé : l'attestation assedic doit être donnée le dernier jour de travail..-

une copie doit être adressée par l'employeur a l'assedic -

l'assedic peut demander à l'employeur de vous fournir l'attestation - vous pouvez faire un référé aux prudhommes...

leur avez vous téléphoné pour voir si les papiers étaient prêts.... (car ils sont quérables.. vous devez aller les chercher et signer le solde de tout compte)...

a plus

Par **SoulMan**, le **06/01/2009** à **13:53**

re,

Merci pour vos réponses et le lien.

Je leur téléphone tous les jours pour savoir ou ça en est, et il n'y pas de réelle avancée, demain, demain toujours demain.

Vous pensez que le mieux pour faire avancer les choses est de demander à l'assedic qu'ils demandent à mon employeur?

Par **Visiteur**, le **06/01/2009** à **13:58**

[fluo]vous pensez que le mieux pour faire avancer les choses est de demander à l'assedic qu'ils demandent à mon employeur? [/fluo]

si ils sont décidés !!! il faut leur demander gentiment ! car ils ne sont pas toujours disposés à rendre service.....

essayez de les appeler....

sinon lettre recommandée + ar à l'employeur les mettant en demeure de vous fournir l'attestation sous 48 heures (vous auriez d'ailleurs la faire dès le 29 décembre) sinon référé aux prud'hommes...

ça va encore vous faire perdre du temps.....! ou alors vous allez au bureau et exigez qu'ils vous donnent vos papiers immédiatement...

sinon.. je sais plus..... car les prud'hommes il faut compter à peu près 15 jours et encore !!!!

Par **SoulMan**, le **06/01/2009** à **15:44**

Merci de vos conseils.

Bon, la LRAR est partie, en espérant que ça les fasse s'activer un peu.